

Nous contacter :

05.58.06.74.49

pcb40@udaf40.com



Nos lieux de permanences :

uniquement sur rendez-vous



SAINT PAUL LES DAX
1 chemin de Talence

MONT DE MARSAN
550 rue Renée Darriet

© Udaf des Landes - décembre 2021 / Ne pas jeter sur la voie publique



**Des conseils pour tous,
gratuits et personnalisés sur
la gestion de votre budget**



Plus de renseignements :

www.udaf40.com



N'attendez-plus, venez à notre rencontre !

Que vous soyez salarié, retraité, en recherche d'emploi ou étudiant les conseillers Point conseil budget sont à vos côtés pour vous accompagner et vous aider à reprendre en main votre budget.

Factures impayées, difficultés à accomplir des démarches administratives, accumulation de crédits à la consommation sont autant de raisons de demander l'aide du PCB.

Ne laissez pas votre situation financière s'aggraver, ne restez plus seul face à vos difficultés.

Quelques exemples de situations

J'ai du retard dans le paiement de mes crédits, mes factures ... je souhaite y voir plus clair dans ma situation budgétaire.

J'ai de nombreux frais bancaires ... comment les réduire ?

J'ai besoin de faire une démarche administrative mais je ne sais pas comment faire ?

Notre méthode : écoute et accompagnement personnalisés

Lors du premier rendez-vous, le conseiller du PCB dressera avec vous un bilan de votre situation financière. En fonction des difficultés que vous rencontrez, des actions vous seront proposées pour améliorer votre situation.

Le conseiller vous présentera des méthodes et des outils pour mieux gérer votre budget. Il pourra également vous aider dans la réalisation de certaines démarches. Des formations collectives pourront aussi vous être proposées.

Avec le PCB, l'accompagnement prend fin quand vous le décidez !

Nos actions à vos côtés

- Établir votre budget et améliorer sa gestion
- Anticiper ou faire face à des problèmes budgétaires
- Anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle
- Aider aux démarches administratives et à l'accès aux droits
- Proposer des outils pour faciliter la gestion des dépenses quotidiennes
- Apporter un soutien dans vos démarches auprès des créanciers
- Aider au financement d'un projet (microcrédit...)



Qui sommes-nous ?

Composée d'environ 50 associations adhérentes, l'Union Départementale des Associations Familiales est reconnue d'utilité publique depuis 1945.

Elle a notamment pour mission de représenter et défendre les intérêts des familles auprès des pouvoirs publics mais aussi de créer et gérer des services pour répondre à leurs besoins.

Depuis de nombreuses années, les professionnels de l'UDAF interviennent à travers différents dispositifs portant sur de l'accompagnement budgétaire.